

## AVIS DE CONCOURS ADMINISTRATIFS ET D'ENCADREMENT

**SESSION 2019**  
(BO n°29 du 19 juillet 2018)

- Concours inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux
- Concours inspecteurs de l'éducation nationale
- Concours de personnels de direction

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

- Examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'état
- Concours interne d'attaché d'administration de l'état
- Concours interne de conseiller technique de service social
- Concours unique de médecin de l'éducation nationale

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

- Concours externe, externe spécial, interne de conservateur des bibliothèques
- Concours externe, externe spécial, interne de bibliothécaire
- Concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale
- Concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure
- Concours externe et interne de magasinier des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Examen professionnel d'avancement de grade de bibliothécaire hors classe
- Examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure
- Examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

**Attention :** Les inscriptions aux recrutements réservés dans le corps des personnels des bibliothèques seront enregistrées par internet sur le site du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France (SIEC) à l'adresse suivante : <http://ocean.siec.education.fr>

### Les inscriptions auront lieu :

**du Mardi 11 septembre à partir de 12 heures  
au Jeudi 11 octobre 2018, 17 heures, heure de Paris.**

Les inscriptions ne sont plus possibles après la date et l'heure indiquées.

**Aucune modification ne pourra être apportée par la suite.**

**Important :** la confirmation de votre inscription n'est effective **que si et seulement si** un numéro d'inscription à 10 chiffres vous est attribué pour chaque inscription. Il est conseillé aux candidats d'imprimer l'écran de validation et de vérifier leur adresse électronique avant de valider.

**Veillez à indiquer une adresse postale et une adresse électronique valables pendant toute la durée de la session.**

### **IMPORTANT !**

Les candidats seront destinataires **à la clôture des inscriptions** d'un dossier papier comprenant les pièces justificatives à retourner.

La date de retour des dossiers sera indiquée sur le verso du document de couleur intitulé

« pièces justificatives » de chaque concours.